



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aides de l'État

Question orale n° 1067

Texte de la question

Mme Martine Martinel attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé du logement et de l'urbanisme sur le désengagement financier de l'État concernant l'aide à la pierre.

Texte de la réponse

DÉSENGAGEMENT FINANCIER DE L'ÉTAT CONCERNANT L'AIDE À LA PIERRE

M. le président. La parole est à Mme Martine Martinel, pour exposer sa question, n° 1067, relative au désengagement financier de l'État concernant l'aide à la pierre.

Mme Martine Martinel. Je souhaite appeler l'attention de M. le secrétaire d'État chargé du logement et de l'urbanisme sur le désengagement financier de l'État concernant l'aide à la pierre.

En 2006, le conseil général de Haute-Garonne a accepté la délégation des aides publiques au logement pour une durée de six ans. Au bout de quatre ans de fonctionnement, le bilan est plutôt positif, malgré la baisse de financement de l'État. Ainsi, une politique du logement menée au plus près des citoyens par une collectivité peut être efficiente si l'État lui donne les moyens de l'exercer.

Or, pour l'année 2010, malgré les promesses du secrétaire d'État au logement, les récentes annonces du préfet de Haute-Garonne sont particulièrement inquiétantes pour le conseil général.

En ce qui concerne le parc public, sont annoncées une baisse de la subvention des prêts locatifs à usage social, une baisse de la subvention communale et la suppression des subventions PALULOS - les primes à l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale - pour les organismes HLM avec des conséquences importantes pour la réhabilitation du parc de l'OPH 31. Et ce, dans un contexte de crise.

En ce qui concerne le parc privé, le conseil général a été incité en 2008 et 2009 par l'État à développer sur son territoire de délégation des opérations programmées d'amélioration de l'habitat. Ces OPAH permettent de revitaliser des territoires déterminés qui méritent, par la qualité des bâtiments existants, une opération de reconquête d'un habitat inoccupé ou vétuste et ont un impact sur l'activité économique locale.

Or l'avenant 2010 à la convention de délégation des aides à la pierre prévoit une baisse de 30 % des dotations de l'État comparé à 2009. En Haute-Garonne, trois nouvelles OPAH sont prêtes à être lancées. Les crédits débloqués par l'État seront insuffisants pour répondre aux objectifs de l'ensemble des dossiers à conduire.

L'État est garant du droit au logement et se doit de respecter ses engagements. Cette situation me paraît inacceptable.

Je demande donc au Gouvernement de maintenir les aides en faveur du logement social public et du parc privé en reconduisant pour 2010 l'enveloppe financière 2009.

M. le président. La parole est à M. Dominique Bussereau, secrétaire d'État chargé des transports.

M. Dominique Bussereau, *secrétaire d'État chargé des transports*. Madame la députée, M. Appar, qui vous prie d'excuser son absence, m'a demandé de vous donner les précisions suivantes.

En 2010, l'État apportera 624 millions d'euros d'aides à la pierre en subventions aux organismes d'HLM pour le financement de la construction de logements sociaux. Les aides au logement social ne se limitent toutefois pas

aux seules aides à la pierre. Des aides indirectes sont, en effet, importantes : 2 milliards d'euros au titre de la TVA à 5,5 % - Dieu sait que cette niche fiscale a des effets intéressants ! - 850 millions d'euros au titre de la compensation de l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties et 1,2 milliard d'euros au titre de l'aide de circuit, différentiel entre les taux de marché et les taux appliqués aux prêts des bailleurs sociaux.

Au total, l'aide de l'État s'élèvera, pour le financement de ces logements locatifs sociaux, à près de 4,7 milliards d'euros. Ces moyens financiers seront complétés, lorsque ces logements seront habités, par des aides personnelles au logement. L'aide de l'État est essentielle dans ce cadre, puisqu'elle couvre environ 34 % des loyers perçus par les organismes d'HLM. À terme, 400 millions d'euros seront versés chaque année lorsque les logements financés en 2010 auront été construits et occupés.

Grâce à un tel budget, le Gouvernement souhaite battre le record historique de constructions atteint en 2009 avec 120 000 logements sociaux financés.

Le Gouvernement entend également concrétiser sa volonté de réorienter ses politiques pour produire des logements là où c'est véritablement nécessaire. En 2009, en effet, seulement 25 % des logements sociaux ont été construits dans les zones dites " tendues " : Île-de-France, Arc Atlantique, pourtour méditerranéen et Rhône-Alpes. C'est pourquoi, l'objectif à atteindre en 2011 est fixé à 35 % de logements sociaux sur ces territoires. Au total, l'effort public consolidé en faveur du logement se monte à plus de 35 milliards d'euros : dépenses budgétaires, fiscales et contributions des partenaires de l'État. Il est ainsi en nette augmentation par rapport à 2009, puisqu'il s'élevait, alors, à 33,4 milliards d'euros.

M. Apparu considère que, dans ces conditions, on ne saurait parler d'un désengagement budgétaire de l'État qui maintient, aux côtés des aides fiscales et des aides de circuit, les moyens budgétaires nécessaires à la production de logements sociaux.

M. le président. La parole est à Mme Martine Martinel.

Mme Martine Martinel. Il me semble tout de même, monsieur le secrétaire d'État, que l'État doit rétablir un équilibre entre la production de logements locatifs publics et celle de logements locatifs privés. Il doit ainsi modifier le dispositif Scellier tellement avantageux pour les bailleurs privés que les promoteurs prospectent le foncier pour l'acheter à prix d'or.

La concurrence parc public-parc privé est à l'avantage de ce dernier et les subventions PLUS sont en baisse. De ce fait, les organismes HLM rencontrent de plus en plus de difficultés à acheter des terrains pour construire.

L'équilibre financier des opérations devient de plus en plus complexe à établir. Lorsque l'on sait que 80 % environ de la population française est éligible à un logement d'HLM et que l'on connaît le manque crucial de logements sociaux en Haute-Garonne, on peut être vraiment inquiet quant à l'application de la loi DALO.

Monsieur le secrétaire d'État, il convient de prendre réellement en compte la situation précaire de nombreuses familles en recherche de logement et de donner les moyens financiers nécessaires aux organismes d'HLM qui ont le devoir de loger les plus pauvres de nos concitoyens.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Martinel](#)

Circonscription : Haute-Garonne (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1067

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : Logement et urbanisme

Ministère attributaire : Logement et urbanisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mai 2010, page 5119

Réponse publiée le : 19 mai 2010, page 3253

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 11 mai 2010